

ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

I - RESSOURCES FISCALES DONT LE TAUX DOIT ÊTRE VOTÉ EN 2021

Taxes	Bases d'imposition effectives 2020 ¹	Taux de référence pour 2021 ²	Bases d'imposition prévisionnelles 2021 ³	Produit de référence (col.3 x col.2) ⁴	TAUX VOTÉS ⁵	Produits attendus (col.3 x col.5) ⁶	Taux plafond pour 2021 ⁷
Taxe foncière (bâti).....	13 288 087	58,96	12 862 000 (*)	7 583 435	58,96	7 583 435	141,33
Taxe foncière (non bâti).....	306 657	175,00	307 300	537 775	195,06	537 775	293,83
CFE.....				0			>>>
Totaux :				8 121 210		8 121 210	

Si la diminution sans lien des taux a été décidée en 2021, cochez la case : (*) dont taux départemental 2020 : 28,93

AIDE AU CALCUL DES TAUX PAR VARIATION PROPORTIONNELLE

Il n'est pas nécessaire de remplir cette rubrique en cas :
 - de reconduction des taux de référence
 - ou de variation différenciée

Taxes	Taux de référence de 2021 ⁸	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⁹	Taux proportionnel (col.8 x col.10) ¹¹
Taxe foncière (bâti).....	58,96	8121210 / 12862000 = 0,63	58,96
Taxe foncière (non bâti).....	175,00	8121210 / 307300 = 26,43	195,06
CFE.....	>>>		
Produit total de référence (total colonne 4) (6 décimales)			8 121 210

Si un des taux déterminé de manière proportionnelle excède le taux plafond, une variation différenciée doit obligatoirement être votée.

II - RESSOURCES FISCALES INDÉPENDANTES DES TAUX VOTÉS EN 2021

CVAE	IFER	TASCOM	TH	Taxe add. TFNB	TVA nationale	Total
>>>			87 087		>>>	87 087
Allocations compensatrices 335 960	DCRTP 235 793	versement 475 438	FNGIR contribution	Effet du coefficient correcteur versement	contribution -2 124 207	

III - TOTALISATION DES RESSOURCES FISCALES PRÉVISIONNELLES POUR 2021

Produit attendu des taxes à taux voté (colonne 6)	8 121 210	+	Total autres taxes (cadre II)	87 087	+	Allocations compensatrices et DCRTP	571 753	+	Versement FNGIR	475 438	-	Contribution FNGIR	0	+	Versement coefficient correcteur	0	+	Contribution coefficient correcteur	-2 124 207	=	Montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale	7 734 282
---	-----------	---	-------------------------------	--------	---	-------------------------------------	---------	---	-----------------	---------	---	--------------------	---	---	----------------------------------	---	---	-------------------------------------	------------	---	---	-----------

MONTAUBAN
 DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES
 JEAN-MICHEL POUX
 22 MARS 2021

Le maire,
 le 14/04/21


ÉTAT DE NOTIFICATION DES PRODUITS PRÉVISIONNELS ET DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2021

IV – INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES :

1. DÉTAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES

Taxe foncière (bâti) :	
a. Personnes de condition modeste	16 643
b. Baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	13 746
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	1 539
d. Locaux industriels	234 918
Taxe foncière (non bâti) :	69 114

Cotisation foncière des entreprises (CFE) :

a. Réduction des bases des créations d'établissements	0
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Base minimum	
d. Locaux industriels	
e. Autres allocations	

Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises :

Dotation pour perte de THLV : 0

Dotation TH (Mayotte) :

6. COEFFICIENT CORRECTEUR : 0,728305

8. ÉLÉMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX

	Taux moyens communaux de 2020 au niveau national ¹²		Taux plafonds 2021 départemental ¹³		Taux plafonds 2021 ¹⁴		Taux 2020 des EPCI ¹⁵		Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2021 (col. 14 – col. 15) ¹⁶	
1. Taxe foncière (bâti).....	50,55	56,97	142,43	300,60	1,10000	141,33	293,83			
2. Taxe foncière (non bâti).	49,79	120,24			6,77000					
3. CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>	>>>			

2. BASES NON TAXÉES

Bases exonérées par le conseil municipal

1. Taxe foncière (bâti)	
2. Taxe foncière (non bâti)	
3. Cotisation foncière des entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
4. Taxe foncière (bâti)	1 258 514
5. Taxe foncière (non bâti)	
6. Cotisation foncière des entreprises (CFE)	72 332

3. CVAE

a. CVAE : part nette versée par les entreprises	>>>
b. CVAE : part dégrèvée	
c. CVAE : exonérations non compensées	

4. TAXE D'HABITATION

a. Bases hors résidences principales et locaux vacants	847 974
b. Bases résidences secondaires soumises à majoration	
c. Bases des locaux vacants soumis à THLV	10,27
d. Taux figé de taxe d'habitation	
e. Taux résidences secondaires soumises à majoration TH	0,00

5. PRODUIT DES IEPER

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Centrales géothermiques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

7. RÉACTION DE TVA

>>>

MAJORATION SPÉCIALE DU TAUX D'IEGHE

Taux communal majoré à ne pas dépasser	>>>	Taux maximum de la majoration spéciale	>>>
Taux moyen pondéré des taxes foncières de 2020 :	national	communal	>>>

9. TAUX DE CFE

Taux de CFE perçue en 2020 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique	33,14
--	-------